

ECOLE PUBLIQUE DU BOURG DE HILLION

Catégorie 01 Sous-catégorie 04 Numéro 22

2/12/2016

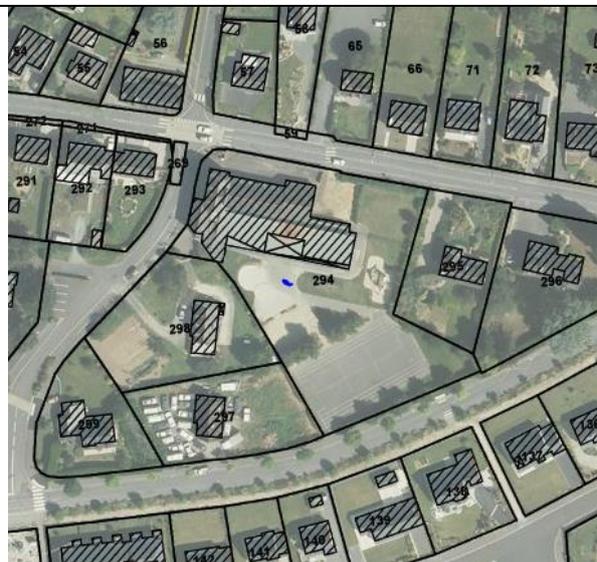
Localisation

Adresse Rue de la tour du Fa

Extrait Plan IGN



Photo aérienne et cadastre actuel



Photographies



Description

L'école comporte un bâtiment en pierre sur deux niveaux abritant un logement de fonction et une classe. Une première extension est réalisée sur simple niveau, pour accueillir deux classes.

En 1994, les bâtiments sont restructurés, et notamment dotés d'une salle de motricité et d'une bibliothèque.

Date de construction	1861
-----------------------------	------

Historique

Par la loi du 18 juin 1833, François Guizot ministre de l'Instruction publique de Louis Philippe instaure la liberté de l'enseignement primaire, « publique ou privée ». Chaque commune de plus de 500 habitants doit avoir une école de garçons. L'école n'est pas obligatoire mais doit être gratuite pour les plus pauvres.

En 1857, le Conseil Municipal vote le principe de la construction d'une école de garçons en remplacement de celle qui est située rue de l'Hôtellerie (sous le clos urvoy, maison Judicaël). Le terrain appartient à François Rouault, maire de Coëtmieux au lieu dit "La Butte aux Chèvres". L'acquisition est faite pour une somme de 850 francs. Le 25 janvier 1861, le Conseil Municipal vote la construction de l'école pour un devis de 4048,50 francs. L'école est confiée aux Frères de Ploërmel qui enseignaient déjà dans la première école de la commune, rue de l'Hôtellerie.(fiche 010405)

Les lois scolaires de 1881, œuvre de Jules Ferry ministre de l'Instruction Publique, décrètent l'obligation scolaire pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans. L'école est laïcisée, contre l'avis du Conseil Municipal sous la houlette de Henri Du Fou, maire royaliste. Les religieux doivent alors quitter les locaux qui deviennent une école laïque. Ils s'installent dans une nouvelle école privée sur un terrain situé route de Lermot (actuelle école Saint Joseph).

L'école servira également de mairie.

Autre vue



Collet, Botrel et Du Fou de Kerdaniel, Maire, lesquels forment la majorité du Conseil
Mr Champion est nommé secrétaire.

Au début le séance et à l'unanimité, le Conseil Municipal tient

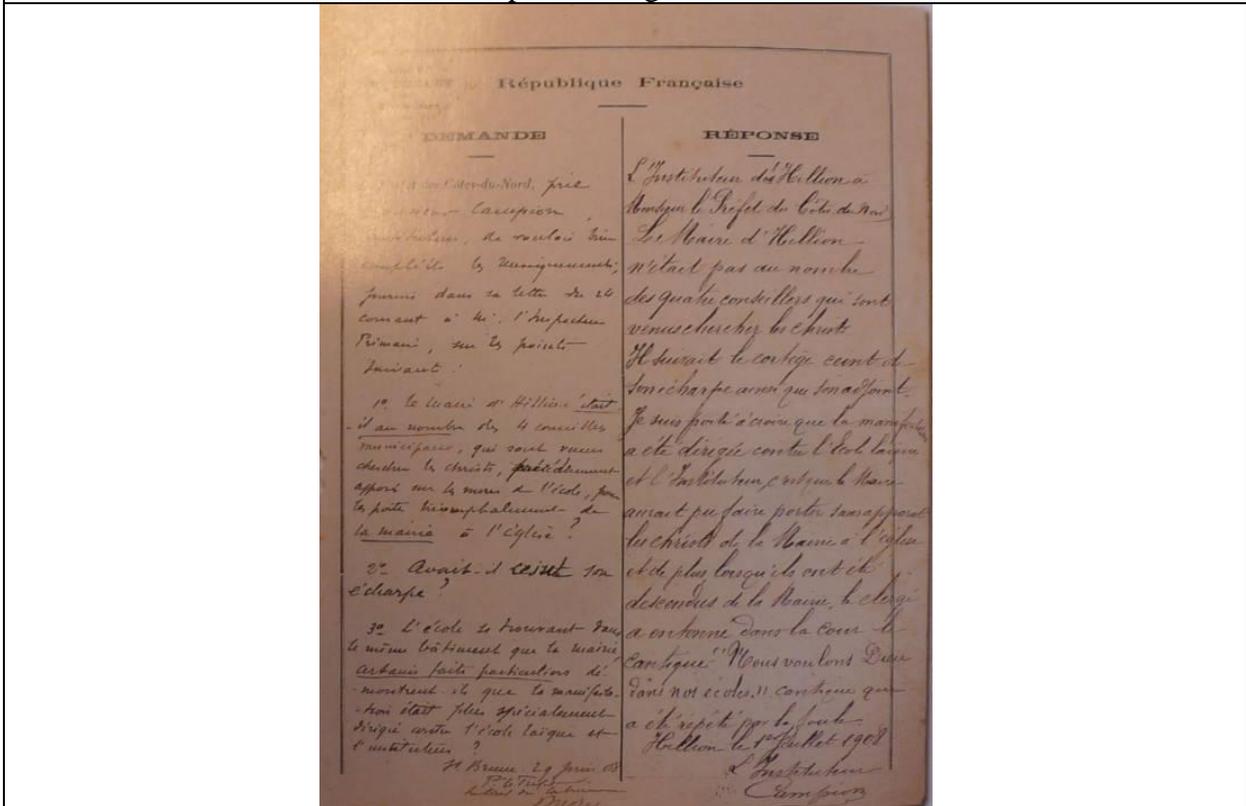
1° à déplorer la laïcisation de l'école communale des garçons ;

2° A offrir au nom des habitants de la commune l'expression de leurs regrets, de leur sympathie et de leur profonde reconnaissance aux Frères de l'instruction Chrétienne pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve pendant 59 ans pour l'éducation des enfants à Hillion ;

3° Et à émettre le vœu que la loi rende bientôt aux communes le droit de choisir librement leurs instituteurs.

Anecdotes

Lors des lois de laïcisation, les fidèles se rendirent après la grand-messe dans l'école pour décrocher les crucifix de l'école et les porter à l'église



Transcription

Demande

Le Préfet des Côtes du Nord prie monsieur
Champion, instituteur, de vouloir bien
compléter les renseignements fournis dans la
lettre des 24 courants à Monsieur l'inspecteur
primaire, sur les points suivants :

1° le Maire d'Hillion était-il au nombre des 4
conseillers municipaux qui sont venus
chercher les christs, précédemment apposés
sur les murs de l'école, pour les porter
trionphalement de la mairie à l'église ?

2° Avait-il ceint son écharpe ?

Réponse

L'instituteur d'Hillion à Monsieur le Préfet
des C^{tes}-du-Nord

Le Maire d'Hillion n'était pas au nombre des
quatre conseillers qui sont venus chercher les
christs.

Il suivait le cortège ceint de son écharpe,
ainsi que son adjoint. Je suis porté à croire
que la manifestation a été dirigé contre
l'Ecole laïque et l'Instituteur, c'est que le
Maire aurait pu faire porter sans appareil les
christs de la Mairie à l'église et de plus lors
qu'ils ont été descendus de la mairie, le

<p>3° L'école se trouvant dans le même bâtiment que la mairie, <u>certaines faits particuliers</u> démontrent-ils que la manifestation était plus spécialement dirigée contre l'école laïque et l'instituteur</p> <p>St Briec, 29 juin 1908 Pour le Préfet, le chef de cabinet signé.....</p>	<p>clergé a entonné dans la cour le cantique « Nous voulons Dieu dans nos écoles » cantique qui a été répété par la foule.</p> <p>Hillion, le 1^{er} juillet 1908</p> <p>L'Instituteur Signé Champion</p>
Sources informations	
<p>« Histoire d'Hillion » Tome 6 - Ernest Gaillard – Editeur : Tout l'fourbi</p>	<p>Délibérations du Conseil municipal</p>
<p>Archives départementales série T</p>	
Statut juridique	Propriété communale